

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 31 Janvier 2023

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

23/01/2023

Date d'affichage :

23/01/2023

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

**20230131 – 05 RESEAUX - TRAVAUX TE38 - ENFOUISSEMENT BT/TELCHEMIN
LATERAL – LANCEMENT DES ETUDES**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	87 988 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	53 072 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	34 916 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	24 306 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 157 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	23 148 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 3 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO, A. REVOL) et 16 POUR

Pour la BT :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés, à savoir :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC:	87 988 €
2 - le montant total de financement externe:	53 072 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	0 €
4 - la contribution aux investissements :	34 916 €
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Pour le réseau France Télécom :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ; à savoir :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	24 306 €
2 - le montant total de financement externe :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	1 157 €
4 - la contribution aux investissements :	23 148 €
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS

Le Maire,
Olivier TISSERAND

